

LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur
les dynamiques sociales et le développement local**

BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 20 72 37 80

BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 23 61 16 58

La gestion de la violence « xénophobe » dans le jeu politique au Bénin

Nassirou BAKO ARIFARI

Etudes et Travaux n° 44

Février 06

Sommaire

INTRODUCTION : « L'EXCEPTION » BENINOISE !	3
ETHNICITE ET XENOPHOBIE	6
DES PREJUGES A LA XENOPHOBIE LANGAGIERE	9
LA POLITISATION NEGATIVE DE LA XENOPHOBIE LANGAGIERE	13
L'INSTITUTIONNALISATION DU REGIONALISME COMME MODALITE DE GESTION DES SOURCES DE VIOLENCE « XENOPHOBE » ENTRE BENINOIS	16
LA POLITISATION POSITIVE DU REGIONALISME OU LE PRAGMATISME REVOLUTIONNAIRE	18
L'EQUILIBRE INTER-REGIONAL OU LA CONSTITUTIONNALISATION DU REGIONALISME	21
L'ETHOS DU PARDON ET DE LA TOLERANCE	22
LES RISQUES DU PRAGMATISME BENINOIS	24
CONCLUSION	28

Introduction : « l'exception » béninoise !

Le Bénin est situé dans une des grandes zones de turbulence en Afrique de l'Ouest¹, où les violences politiques, depuis les années 1980, semblent être devenues un phénomène structurel, au point d'amener certains analystes politiques à ériger le désordre en ressource politique essentielle de l'Afrique contemporaine (Chabal et Daloz 1999), où les passions xénophobes et ethniques ainsi que la criminalisation de l'Etat (Bayart, Ellis et Hibou 1997) créent une certaine forme de gouvernementalité de la violence, qu'elle soit politique ou xénophobe.

Nombre d'auteurs se sont intéressés à la Conférence nationale comme modalité de production de consensus national ayant permis d'éviter une conflagration dans ce pays en 1990 (cf. Heilbrunn 1993, Kohnert et Preuss 1992, Adamon 1995). Mais rarement ces analyses tentent d'explorer profondément d'une part, le fonctionnement interne de la société béninoise, d'autre part les politiques publiques de mise sous contrôle des identités multiples et des sources potentielles de conflit menées dans le pays, ainsi que la nature des relations politiques au sein des élites successives au sommet de l'Etat.

Exclusion sociale, sous-représentation politique, identités exacerbées, compétition pour les ressources rares, éruption par moment de violences plus ou moins contrôlées sont autant de constantes dans l'explication de l'émergence et l'exacerbation des conflits politiques à relents identitaires et xénophobes dans nombre de pays africains. Il s'agit de phénomènes structurels dans tous les Etats africains au Sud du Sahara, mais qui connaissent des acuités variables. Comment, malgré toutes ces sources de conflits et de dérives violentes potentielles, certains pays semblent-ils relativement réussir à éviter l'implosion et même l'escalade? C'est ce que nous voudrions tenter d'examiner et de démontrer à partir du cas béninois.

Comment un pays multiethnique (une quarantaine de groupes ethniques), multiconfessionnel, géographiquement et culturellement multipolaire, ayant traversé des crises socio-politiques parfois aiguës ou qui connaît des formes de violence populaire², un pays sur-politisé et fragmenté sur le plan partisan avec plus d'une centaine de partis politiques pour une population de moins de sept millions d'habitants, réussit-il à ne pas franchir le seuil fatidique de l'implosion xénophobe et de la confrontation interethnique ou régionaliste? Comment gère-t-on les sources potentielles de conflit pour en faire des ressources de compromis social et politique depuis au moins le début des années 1970?

Quelles sont les dynamiques nationales et micro-politiques qui permettent d'expliquer cette relative aptitude à la recherche de compromis qui fait que le Bénin du sommet à tendance à fonctionner comme le Bénin du village, où les conflits n'empêchent jamais la cohabitation?

Quatre images fortes résument la sociologie politique du Bénin de la fin de la période coloniale à nos jours et qui à elle seules synthétisent les dynamiques profondes qui ponctuent l'évolution politique du pays, à savoir : « le Dahomey, quartier latin de l'Afrique », « le régionalisme tripolaire » (Staniland 1973, Decalo 1968 et 1973), « le laxisme-béninisme » (Allen 1992) et « le Bénin, modèle de démocratie apaisée »³ ou de « laboratoire politique » en termes de consolidation démocratique (Banégas 2003) depuis la Conférence nationale réussie

¹ Je fais référence ici aux conflits internes au Liberia, à la Sierra Leone, à la Guinée, à la Côte-d'Ivoire, au Sénégal, à la Guinée Bissau, aux rebellions touaregs au Niger et au Mali, à l'instabilité chronique au Togo, aux violences religieuses ou inter-ethniques au Nigéria, etc.

² Voir Paulenz, S. 1999 sur le phénomène de la vindicte populaire qui montre que la violence est une expérience quotidienne des Béninois.

³ Akplogan, J.-L., « Bénin, une démocratie apaisée », *Monde diplomatique* (Supplément), novembre 1997.

de février 1990. Dans l'analyse de l'économie politique de cette consolidation démocratique au Bénin, certains auteurs comme Banégas mettent l'accent sur les dynamiques de l'intérieur, comme l'émergence d'un espace public où le visible et l'invisible s'entremêlent, la transhumance politique généralisée avec des « caméléons équilibristes adeptes de la ruse chromatique », et la « marchandisation » du vote (Banégas 2003) ; d'autres comme Vittin stigmatisent les observations de façade qui renforcent le « modèle béninois » et tentent d'en explorer le « côté cour » (Vittin 2004)⁴.

Mais l'extension de l'examen de ce « côté cour » de l'économie politique du Bénin aux relations entre les différentes régions devrait permettre de mieux explorer les conditions du maintien de cette façade de « système modèle », en analysant le sens mais aussi l'ambivalence de certains lieux communs du discours politique, comme « unité nationale » et « régionalisme » auxquels les hommes politiques béninois sont assez paradoxalement simultanément attachés.

Malgré le caractère factice et artificiel de la construction de l'Etat béninois et la prégnance de préjugés inter-ethniques et inter-régionaux, l'Etat béninois a fini par devenir une sorte de société d'interconnaissance au sein de son élite dirigeante au point que les conflits politiques et leurs modes de règlement tendent à épouser les contours de l'expression et de la résolution des conflits dans les villages. Les conflits éclatent par moment, mais tout est mis en œuvre pour éviter l'escalade et les mécanismes de règlement des conflits usent de voies de conciliation, dont les règles sont négociées dans des espaces généralement non visibles. Les compromis permettent toujours de reporter l'escalade à partir d'un seuil donné tout en maintenant cependant un certain état de tension contenue, sinon étouffée. Il s'est donc développé, dans l'arène politique nationale au Bénin, un certain pragmatisme dans le mode de gestion des sources de violences politiques, notamment dans les relations entre ressortissants de régions différentes.

Traiter de la xénophobie comme de l'ethnicité comporte de grands risques de simplification de la réalité sociale. L'émergence du phénomène classique de la xénophobie est, semble-t-il, liée à la présence d'une masse critique d'étrangers dans un pays, au point d'apparaître comme des concurrents réels aux yeux des « nationaux » dans la compétition pour le contrôle des ressources⁵. Mais l'aggravation ou la dégénérescence de la xénophobie en violence politique généralisée dans un pays semble s'alimenter d'un substrat préalable de contradictions entre groupes d'intérêt différents, qu'ils soient ethniques ou régionaux à l'intérieur de ce pays. C'est semble-t-il le cas ivoirien, où l'évocation de « l'ivoirité », destinée à exclure les « étrangers » du contrôle du pouvoir au sommet de l'Etat, a fini par s'alimenter des contradictions inter-ethniques et inter-régionales antérieures, pour s'étendre, comme les antennes d'une pieuvre, sur une partie des nationaux, devenus des « étrangers » dans leur propre pays.

Au Bénin, le nombre d'étrangers (2,06%)⁶ reste encore assez faible pour induire des phénomènes de xénophobie marquée opposant des Béninois à des non Béninois. Les formes de xénophobie rencontrées au Bénin sont plus ouvertes entre Béninois de régions différentes

⁴ Vittin écrit : « Entre l'empirisme naïf des journalistes et des observateurs et la surthéorisation de nombre de politistes, une bonne part de la réalité politique béninoise échappe à l'analyse.. » (Vittin 2004 :43-44)

⁵ On peut se référer utilement pour cette perspective à Windisch, U. 1978, « Xénophobie ? Logique de la pensée populaire », qui a examiné cette question en Suisse lorsque l'Action Nationale militait pour le renvoi de 500.000 immigrés hors de Suisse en 1974.

⁶ RGPH 2002. Le nombre d'étrangers recensés en 1992 était de 0,46%. On constate que le nombre d'étrangers a quadruplé en l'espace d'une décennie. Ces statistiques sous-estiment nettement le phénomène migratoire au Bénin.

qu'entre Béninois et non Béninois. Mon propos est donc moins de discuter de la xénophobie et de ses manifestations en général au Bénin que de montrer comment, malgré son existence, la société béninoise s'en accommode et se réajuste constamment pour assurer sa reproduction en tant qu'entité étatique « unie ». Des années 1960 jusqu'aux élections présidentielles de 2001, en excluant la parenthèse révolutionnaire, le Bénin a connu de façon presque cyclique des violences « xénophobes » pudiquement appelées « violences électorales » ou « violences régionalistes ». Mais, jamais, l'escalade n'a dépassé la période des élections et les tensions sont vite résorbées par le sommet. Tout se passe comme si les hommes politiques allumeurs des foyers de tension se transforment aussitôt en sapeurs pompiers pour éteindre leur propre feu à partir d'un seuil donné, qu'ils sont presque les seuls à déterminer. Comment expliquer cette relative exception béninoise alors que, dans d'autres pays, ce type de tensions politiques dégénère vite en guerres civiles ou en rebellions? Quels sont les modes de gestion des sources de violence xénophobe ? Quels sont aussi les facteurs à risque dans le pays ?

Le phénomène xénophobe en question ici provient de la politisation, modulée en fonction des enjeux du moment, des préjugés sociaux et régionaux historiquement construits. Le phénomène xénophobe dans le contexte béninois semble résulter d'un processus qui passe par l'exacerbation langagière des préjugés de groupes, le rapport de groupes à préjugés différents autour d'un enjeu social, économique et politique quelconque, l'existence de groupes en quête de distinction sociale par le pouvoir des muscles, organisés plus ou moins en véritables entreprises de la violence dans les agglomérations surtout urbaines, et enfin la sollicitation de ces groupes par des leaders porteurs de conflits divers, qu'ils sous-traitent avec les entrepreneurs de la violence, afin d'atteindre des objectifs provisoirement partagés. Le mode de gestion des sources de violence xénophobe dans un Etat multiethnique détermine dans une certaine mesure les itinéraires de construction ou de déstructuration de l'Etat.

Ethnicité et xénophobie

Une des grandes questions mal résolues par les élites politiques africaines en général est celle de la gestion du facteur ethnique dans la construction des Etats. En effet, obnubilés par le modèle occidental (européen) de l'Etat-nation, nombre de politiques et même des chercheurs africains ont souvent pensé que toutes les manifestations identitaires autres que celles relevant de la nouvelle nationalité née de l'accession à l'indépendance devraient être considérées comme des « phénomènes négatifs »⁷ ou encore comme de simples « instruments idéologiques des bourgeoisies dirigeantes » (Hazoumè 1972 :137). Il s'agit notamment des identités ethniques et régionales. Et pourtant, un autre trait dominant du discours politique et intellectuel ordinaire en Afrique, c'est l'exaltation des identités culturelles, d'une pseudo-authenticité africaine, dont les sources ne sont rien d'autres que les appartenances ethno-régionales et les visions du monde qui en découlent. C'est un lieu commun de la sociologie et la science politiques africaines que de dire que la gestion quotidienne de l'Etat et les modalités d'accession au pouvoir empruntent les canaux de ces appartenances primaires, qu'on s'efforce pourtant de dénoncer.⁸ Tout se passe comme si la domination politique et économique extérieure est incorporée dans les attitudes et modes de pensée des élites africaines « dominées », au point de chercher à renier leurs propres réalités afin de légitimer, aux yeux des acteurs « dominants » de l'extérieur, ce que ceux-ci s'attendent à trouver. On se retrouve comme dans un rapport de résistance du faible vis-à-vis du fort, où l'on use de dérobade, de dissimulation, de mensonge, de faux-semblant, etc. (cf. Scott 1985, Olivier de Sardan 1984) pour camoufler ou fuir une certaine réalité, tout en poursuivant ses propres objectifs secrets. Cette attitude ambiguë des élites africaines est renforcée par le fait que c'est la version stigmatisante du tribalisme, de l'ethnisme, et de leur revers comme la xénophobie, qui prédomine dans la littérature sur les conflits politiques en Afrique.

L'anthropologie sociale et politique, même la plus dynamiste, a parfois tendance à rigidifier un certain nombre de catégories descriptives et analytiques qui servent à penser les relations entre groupes différents, notamment dans les sociétés multinationales ou multiethniques : frontières ethniques, frontières sociales, relation autochtones/allochtones, d'où émergeraient presque fatalement les conflits de type xénophobe. La multiplicité semble presque toujours rimer avec conflictualité et escalade. Or, les frontières sociales comme les conflits ne sont rien d'autres que des formes de construction de liens sociaux, qui passent tantôt par des canaux pacifiques et consensuels, tantôt par des canaux d'affrontements, mais tous traduisent des dynamiques historiques et sociologiques normales dans l'évolution des sociétés. Il a été démontré depuis longtemps que les sociétés africaines, même les plus petites comme les sociétés villageoises, sont très souvent multiethniques dans leur configuration (cf. Bierschenk et Olivier de Sardan 1998, Bouju 1995, etc.). Dire donc que « les ethnies ont une histoire » (Chrétien et Prunier 1989) est simplement l'une de ces vérités de La Palisse dans la sociologie des sociétés et cultures africaines que la déconstruction de la notion d'ethnie a déjà établi (cf. Amselle et M'Bokolo 1985). Presque tous les villages contemporains sont le résultat de peuplements successifs plus ou moins homogénéisés, soit du fait de l'adoption d'une langue commune (cas des Bariba, des Dendi, des Fon, etc. au Bénin), soit du fait de l'influence politique d'un groupe sur les autres, mais généralement dans une sorte de partage

⁷ Le mot est de Anignikin S. 1998, p. 38.

⁸ La problématique de l'ethnicité a été abordée sous diverses formes dans la littérature anthropologique et sociologique sur l'Afrique. Pour un article-bilan des travaux sur cette question, cf. Lentz 1995. Sur les usages politiques de l'ethnicité et les logiques de "fils de terroir" au Bénin, cf. Bierschenk 1995, Bako-Arifari 1995 et Grätz 1998.

des rôles politiques⁹. C'est donc le rapport au temps (en terme de durée) et le processus historique de leur production/réalisation qui déterminent la normalité ou l'artificialité de ces frontières ethniques et leur potentiel conflictuel.

Eric Hobsbawm, parlant du conflit ethnique, écrit : « *Il est certain que les frictions entre « nous » et « eux », « eux » dont la différence avec « nous » est ce qui définit notre propre groupe d'appartenance, est un trait de la condition humaine et, à ce titre, un universel. « Eux », ce sera le village d'à côté, ou les supporters du Sheffield United Football Club contre ceux du Sheffield Wednesday, ces étrangers. Mais pour autant, on ne débouche pas nécessairement sur un conflit politique* » (Hobsbawm 1993 :57). Ce qu'on peut retenir ici, c'est le facteur « étrangers » qui définit une certaine altérité, qui n'est pas forcément conflictuelle, mais qui pourrait le devenir sous certaines conditions. Lorsque l'étranger est perçu comme une menace, un concurrent et une source de risque, il peut se développer des tendances ethnocentriques qui peuvent épouser des contours de xénophobie, qui commencent par l'exclusion ou la limitation de l'accès à des ressources-enjeux données.

Deux grandes figures de « l'étranger » apparaissent dans l'examen de l'histoire de nombre de sociétés au Bénin : d'une part « l'étranger demandeur de protection », comme les Peuls en pays bariba, devenus des dépendants des princes-protecteurs, et d'autre part « l'étranger envahisseur, conquérant ou en quête d'hégémonie », comme les Wassangari par rapport aux Baatombu « autochtones » dans les chefferies bariba du Nord-Bénin ou encore l'aristocratie des Houégbadjavi chez les Fon (dans le royaume du Danhomè). L'étranger demandeur de protection n'est en général pas perçu comme une menace. Mais « l'étranger envahisseur » réel ou perçu comme tel est considéré comme une source potentielle de menace par ceux antérieurement établis. C'est ce syndrome de l'étranger envahisseur qui est producteur de la xénophobie.

Pour Raymond Goudjo, « *l'ethnocentrisme apparaît... comme l'enfermement du groupe sur lui-même en ayant une attitude de rejet pour tout ce qui ne lui appartient pas... Au même moment, l'ethnocentrisme tend à développer un complexe oedipien d'infériorité qui peut l'amener [l'individu] à l'intolérance, à la xénophobie, au chauvinisme, au nationalisme et au racisme. Les démarcations entre ces différents phénomènes à connotations ethnocentriques sont floues.* » (Goudjo 1998 :133-134).

Contrairement au racisme, qui est la forme la plus vulgaire de répulsion et d'exclusion de l'autre du fait de son appartenance raciale, la xénophobie, elle, est plus un analyseur social et un révélateur de dynamiques complexes d'exclusion. Elle est un canal d'expression de conflits autour d'enjeux divers : politiques, économiques, sociaux et symboliques. La xénophobie n'explique rien en soi, mais elle est l'effet de cristallisation de conflits, une expression de seuil dans une compétition autour de ressources rares ou de valeur. Elle est une forme d'altérité négative, où l'autre est perçue comme une menace potentielle. Elle peut prendre une forme langagière simple de violence verbale ou une forme plus agressive de violence physique et d'atteinte aux biens et aux symboles de l'autre. La xénophobie renvoie aussi à une certaine idée de rapport de dépendance relative : d'une part entre une minorité exclue et une majorité excluante, d'autre part entre une minorité hégémonique et une majorité exclue (cas des Hutu et Tutsi du Burundi par exemple).

La xénophobie procède par simplification bipolaire afin de mieux s'exprimer. Cette bipolarité procède par la production d'une certaine distance, que j'appelle ici distance-enjeu en ce sens que cette distance est toujours construite et ses limites spatiales et temporelles

⁹ On peut se référer aux notions de « gens du pouvoir » et « gens de la terre » développées par Michel Izard chez les Mossi du Burkina Faso (Izard 1985).

peuvent varier selon les enjeux. L'élément central de la production de cette distance dans le cas de la xénophobie est l'introduction du facteur « étranger ». Le statut d'étranger et sa production constituent les premières étapes de la construction xénophobe. L'étranger est toujours construit ici par rapport à un enjeu et en fonction de temporalités mouvantes. Les catégories ordinaires de l'analyse anthropologique comme « autochtone/allochtonne », « ancien/nouveau » forment les éléments de la bipolarité xénophobe. Cette bipolarité peut user du canal des appartenances nationales mettant en avant la nationalité moderne par opposition à d'autres nationalités (Bénois/ressortissants d'autres pays autres que le Bénin), l'origine régionale (Nord/Sud), l'appartenance ethnique à l'intérieur d'une même région (Somba et autres au Nord, Toffinou et autres au Sud). La violence xénophobe peut procéder de la simple stigmatisation par la production de préjugés d'exclusion, de l'exclusion de certaines sphères sociales ou politiques dans un contexte de paix relative, et enfin de la confrontation ouverte selon l'intensité des enjeux du moment (enjeu électoral, foncier, etc.).

Au Bénin, comme le note si bien Sylvain Anignikin : « *Les phénomènes centrifuges sont plus connus sous le nom de régionalisme Nord-Sud. Mais cette bipolarisation des manifestations d'exclusion n'altère en rien l'acuité des oppositions inter-ethniques tant dans le Sud que dans le Nord du pays. Car le régionalisme Nord-Sud n'est pas fondé sur une intégration sociale qui correspondrait à chacune des deux régions concernées* » (Anignikin 1998 : 37). Il s'agit là d'une expérience quotidienne, comme j'ai pu l'observer au cours d'une enquête de terrain.

Le 22 Octobre 2002, à l'occasion d'une assemblée villageoise convoquée par des agents du projet PAMF (projet d'aménagement des massifs forestiers de Wari-Marou et des monts Koufè) à Bétérou dans la Commune de Tchaourou au Nord-Bénin, une vive altercation opposa populations autochtones et migrants venus de l'Atacora (Nord-Ouest du Bénin). Félix, un jeune déscolarisé Otammari, en « éclairé » de son groupe, interpelle l'animateur du PAMF en ces termes :

« Il y a le roi du village, les populations, et nous les étrangers. On nous a dit, à nous étrangers, de cotiser de l'argent pour qu'on aille négocier avec vous les agents des eaux et forêts pour avoir accès à la forêt classée. On n'a plus rien compris. Ce sont les autochtones seuls qui ont eu de la terre dans la forêt classée, mais pas les étrangers. Pourquoi ? Expliquez-nous ? »

Le groupe Otammari applaudit. L'animateur de répondre : « La question posée sort du cadre du projet. C'est quelque chose à traiter à part. »

Les autochtones applaudissent à leur tour la réponse de l'animateur en ce sens qu'elle classe le problème posé comme une affaire intra-villageoise. L'assemblée a dégénéré en empoignades verbales. Le fils du roi et un groupe d'autochtones s'en prirent aux migrants bétamaribè et lokpa avec accusation d'ingratitude et menaces de retrait des terres, contraignant ceux-ci à ne plus évoquer leurs véritables problèmes d'accès à la terre devant la délégation du PAMF, en considérant que c'est une affaire intra-villageoise.

J'ai alors eu un entretien de groupe par la suite avec les Bétamaribè pour mieux comprendre cette altercation. Tiando Tchoroui, un des meneurs du groupe, prend alors la parole pour expliquer leur situation :

« Moi, cela fait 31 ans que je suis ici. Nous les Bétamaribè, on était pas assez nombreux en ce moment. Quand on est devenu nombreux, on a dit qu'on a droit aussi d'avoir un roi pour nous. Après l'intronisation de notre roi, les gens de Bétérou ont dit qu'on n'a pas le droit d'avoir un roi ici. On a alors accusé les Bétamaribè de vouloir arracher la terre aux autochtones. Notre roi est allé se prosterner devant le roi bariba pour marquer sa soumission... Nous les originaires de l'Atacora, nous sommes [devenus] plus nombreux que les autochtones. En 1990, pour l'élection du chef de village, nous de l'Atacora, avons voté pour quelqu'un de l'Atacora qui a gagné. C'est

l'actuel chef de village que nous appelons « délégué ». On a vaincu le candidat Toussaint, originaire de Bétérou [l'autochtone] ».¹⁰

Le récit ci-dessus met en exergue au sein d'un village des conflits exprimés en termes d'allochtones/autochtones opposant des ressortissants d'une même région, le Nord du pays, présentée dans l'imaginaire politique béninois comme une zone d'entente qui s'opposerait globalement au Sud du pays. Les autochtones ici sont des Nago-Baatombu du Nord-Est, tandis que les allochtones sont des migrants venus du Nord-Ouest. Ils sont taxés « d'étrangers » et eux-mêmes se présentent comme tels dès qu'il s'agit des enjeux politiques et fonciers.

Ceci a conduit à une division du village en deux factions : l'une regroupant les autochtones de plus en plus minoritaires « chez eux », et l'autre les « étrangers » devenus majoritaires et donc perçus comme une source de menace pour le contrôle des ressources locales et des positions de pouvoir dans le village. C'est ce que dénote la victoire de la coalition des « étrangers » lors de l'élection du chef de village en 1990. La participation à cette élection est fonction de la citoyenneté béninoise commune, trans-ethnique et trans-régionale, partagée par tous les habitants du village et exprimée à travers le principe du « un homme une voix ». Ici, l'application du principe démocratique a conduit les autochtones à considérer les « étrangers » (allochtones) comme une menace, tandis que, pour les allochtones, elle est apparue comme une opportunité d'émancipation et d'exclusion des « autochtones » de la fonction de chef de village. Ainsi se réalisent les deux figures de l'étranger telles que analysées plus haut : d'une part « l'étranger en quête de protection » comme le furent les Bétamaribè à leur arrivée et à qui des terres furent cédées par les autochtones ; et d'autre part « l'étranger envahisseur ou hégémonique » qui cherche à contrôler les ressources et les positions de pouvoir, comme le sont devenus les ressortissants de l'Atacora (Betamaribè, Lokpa, etc.) désormais majoritaires dans le milieu d'accueil.

Cette dynamique conflictuelle dans la cohabitation entre groupes ethniques villageois se positionnant en « autochtones » par opposition aux « allochtones » ou « étrangers » en fonction des enjeux du moment, est aussi perceptible à l'échelle de l'Etat béninois dans sa globalité depuis l'intervention coloniale.

Des préjugés à la xénophobie langagière

La construction des frontières sociales et ethniques dans toutes les sociétés procède souvent par la production de stigmates, de stéréotypes ou de préjugés, soit entre catégories sociales d'une même société (bourgeois et classes populaires face à la consommation des biens culturels), soit entre sous-groupes (Brahmanes et intouchables en Inde, Tutsi et Hutu au Rwanda et au Burundi) ou encore entre groupes ethniques différents regroupés au sein d'un même territoire (Wallons et Flamands en Belgique, Bariba et Somba, ou encore Fon et Toffinou, au Bénin).

Les préjugés défavorables, qui sont souvent le reflet d'un certain rapport historique passé ou d'interactions sociales contemporaines, tendent à produire de la xénophobie langagière.

Les stigmates langagiers et leur plus ou moins grande violence sont fonction des rapports historiques antérieurs entre les groupes ethniques en présence. Ils traduisent souvent chez les groupes puissants des formes de revanches discursives sur des victoires politico-

¹⁰ Ce type de conflit autour du foncier qui oppose autochtones et allochtones est une constante de la vie villageoise et de plus en plus citadine au Bénin. A Parakou, entre 1996 et 2004, le roi Akpaki Dagbara a interdit ou annulé des transactions foncières entre ses sujets et des ressortissants du Sud du Bénin.

militaires dont ils auraient été frustrés par les ruses des plus faibles. Les faibles et les dominés, par contre, semblent produire des langages de la peur ou de la résistance qui mettent en avant la volonté d'émancipation ou de dissimulation et qui conduit à la construction de sociétés de méfiance.

Je tenterai d'illustrer cette hypothèse à partir des deux grandes hégémonies politiques pré-coloniales qui ont marqué le territoire de l'actuelle république du Bénin à la veille de la pénétration coloniale : la monarchie fon d'Abomey au Sud et le royaume « décentralisé » des Baatombu au Nord.

Au Sud du Bénin, nombre de préjugés défavorables qui articulent les rapports entre groupes ethniques minoritaires et le groupe majoritaire fon renvoient aux rapports politiques antérieurs. Les confrontations historiques ayant tourné en défaveur des Aboméens semblent être l'une des sources de production des stigmates langagiers les plus virulents et qui plus tard prendront une dimension politique plus ouverte.

Par exemple dans le rapport Fon-Toffinou, le Toffinou est présenté par les Fon comme le dernier des sous-hommes, « la bête », « celui qui ne mérite pas honneur », etc. Il s'agit là, semble-t-il, d'un discours de violence émanant d'un groupe puissant frustré d'une certaine victoire à un moment donné et qui utilise un langage d'exclusion par minimisation sociale de l'autre. La ruse des Toffinou ayant fui devant les troupes aboméennes pour se réfugier sur la lagune en usant du tabou selon lequel les troupes aboméennes ne devraient pas traverser un cours d'eau quelconque pour mener la guerre leur a permis de frustrer les Danhoméens de leur victoire alors qu'ils étaient les plus puissants. Cette victoire du faible sur le fort a créé une certaine frustration, qui semble avoir été ritualisée de manière discursive par la production de stigmates langagiers de marginalisation. Les Toffinou n'ont pu être intégrés dans le cadre hégémonique fon jusqu'à la pénétration coloniale.

Avec les Goun, notamment ceux du royaume de Hogbonou autour de Porto-Novo, les Fon sont aussi sarcastiques, avec des termes encore plus stigmatisant qu'avec les Toffinou. En effet, dans la lutte hégémonique entre Abomey et Porto-Novo, les troupes danhoméennes n'ont jamais réussi, malgré leur supériorité militaire, à subjuguier les Goun. Les rois de Porto-Novo, du fait de leur alliance avec les puissances européennes, notamment la France, ont toujours réussi à conserver leur indépendance. Mieux, avec la pénétration coloniale, le roi Toffa 1^{er} de Porto-Novo a fourni aux Français un appui logistique et des troupes complémentaires entre 1890 et 1894 pour conquérir Abomey. Ce dernier épisode des rapports entre les deux principales monarchies issues de la migration Aja-Tado a fini de creuser le fossé entre les deux sous-groupes ethniques fon et goun qui étaient en confrontation par leurs monarques interposés. Depuis, le Hogbonou, c'est-à-dire le Goun de Porto-Novo, est perçu par le Fon d'Abomey comme le prototype du traître avec lequel il ne faut jamais conclure la moindre entente. C'est avec cette double frustration historique et un langage de stigmatisation violente que Fon, Goun et Toffinou sont entrés dans l'ère coloniale puis post-coloniale.

Par contre, les peuples dominés par les Fon au Sud, notamment les Mahi et les Nago, sont plutôt traités avec condescendance, dans un registre langagier certes stigmatisant, mais moins violent. Ici le projet hégémonique fon s'est réalisé avec plus ou moins de succès : ce sont d'anciens esclaves ou esclaves potentiels. Ces groupes dominés ont semble-t-il intégré une certaine peur qui s'exprime à travers la forte tendance à la dissimulation à l'égard des Fon. Une constante du rapport de ces peuples avec les Fon reste la méfiance.

Au Nord du Bénin, l'hégémonie wassangari a conduit à une mise en dépendance ou une intégration au sein de la société politique baatonu de sous-groupes ethniques divers tels que les Peuls, les Boko, les Mokollé et autres Dendi des caravansérails. Le rapport entre ces groupes ethniques intégrés au sein de la société politique baatonu précoloniale se sont

ritualisés autour de rapports de dépendance réciproque ou de parenté à plaisanterie érigés entre groupes dominants et groupes dominés. Par contre, avec les groupes qui n'ont pu être intégrés aux hégémonies wassangari et qui ont toujours fui devant leur avancée, notamment le regroupement ethnique fédéré autour du terme « Somba », les Baatombu ont développé un discours de stigmatisation d'une rare violence langagière, qui continue d'articuler les relations entre ces deux groupes. En effet, les guerriers wasangari de l'aristocratie cavalière du royaume de Nikki n'ont jamais réussi à subjuguier les populations « somba ». Celles-ci se sont réfugiées sur les contreforts de la chaîne montagneuse de l'Atacora, où elles ont pu soutenir la résistance jusqu'à la pénétration coloniale. En réaction, les Baatombu et leurs alliés ont développé partout une certaine revanche discursive sur les Somba par la production de nombreux stéréotypes : le stigmaté de la nudité, de la sauvagerie, etc. L'islamisation progressive de la société historique baatonu va accentuer cette revanche langagière. Ainsi, à Djougou, l'altérité musulman/païen a été traduite en une altérité Dendi/Somba. De fait, toutes les valeurs négatives du non-musulman étaient assimilées aux pratiques somba : uriner debout, la consommation immodérée d'alcool, l'idolâtrie, etc. Ce sont donc des groupes ayant construit des préjugés historiques profonds les uns par rapports aux autres, en fonction de quêtes hégémoniques réussies ou avortées, qui se sont retrouvés dans un même creuset territorial avec l'avènement de la colonisation.

La colonisation allait introduire un nouveau paramètre de classification des groupes entre eux sans pour autant supprimer ceux qui existaient. Le nouveau paramètre de la distinction est l'antériorité dans le rapport au monde occidental et dans la collaboration avec la puissance colonisatrice. Comme partout en Afrique, l'antériorité crée toujours des privilèges par rapport au contrôle des ressources matérielles ou symboliques, comme en témoigne tout le débat autour de l'autochtonie et de l'allochtonie dans les conflits fonciers et autres.

L'antériorité dans le contact avec l'Occident était déjà un facteur de distinction dans la société politique du Sud-Bénin entre les « anciens esclaves de retour du Brésil » (ou Agouda, cf. Monteiro Ribeiro 1996) qui se percevaient comme « civilisés » ou « christianisés », et les « populations indigènes » n'ayant pas connu l'expérience de la vie outre-atlantique. Cette forme d'altérité était moins opératoire sur le plan politique à l'époque du fait que l'élite au pouvoir était constituée des esclavagistes ou de leurs descendants autour d'Abomey. L'altérité esclave/non esclave restait donc plus forte, et, malgré leurs acquis de « bribes civilisationnelles », les Afro-Brésiliens ne formaient pas une masse critique pouvant transformer les rapports de dépendance politique et sociale dans la société de la Côte des Esclaves, contrairement à ce qui est advenu au Liberia ou en Sierra Léone. L'élite afro-brésilienne accèdera à une certaine hégémonie temporaire avec la colonisation, et elle sera la première catégorie de ce que l'on pourrait appeler « les aînés coloniaux », c'est-à-dire les premiers colonisés qui vont être associés à la colonisation d'autres groupes, notamment du Nord-Bénin. Les premiers éléments de ce qu'on pourrait appeler l'élite autochtone fon ont émergé avec les premières écoles coloniales de la fin du 19^e et du début du 20^{ème} siècles. L'altérité « civilisés afro-brésiliens »/« sauvages indigènes », qui n'a pu s'exprimer dans sa plénitude au Sud du pays du fait des rapports antérieurs esclaves/non esclaves, va s'épanouir de façon plus marquée au Nord du pays. Les nouvelles élites autochtones « fon » qui se sont fondues dans les moules de l'élite afro-brésilienne ont adopté son discours dichotomique « sauvages/civilisés » et l'ont appliqué à la société des « cadets coloniaux » que furent les originaires du Nord. Dès lors, c'est le répertoire du discours colonial global à l'égard des colonisés qui va servir de vivier sémantique à la construction de l'altérité aînés coloniaux /cadets coloniaux, qui se confondaient avec des espaces territoriaux précis : Nord/Sud, avec

au Centre un groupe tampon d'anciennes victimes des hégémonies des deux grandes monarchies du Sud et du Nord, à savoir les Nago et les Mahi.

L'antériorité du contact avec l'Occident et les différentes formes de capital qui lui sont liées (capital scolaire, capital « civilisationnel ») deviennent les principaux facteurs discriminants entre colonisés : les colonisés de la première heure et ceux de la deuxième génération. Au Bénin, les colonisés de la première génération étaient les « Sudistes », qui à leur tour servirent de supplétifs coloniaux pour le contrôle du Nord du pays. Ce rapport d'antériorité/postériorité dans le contact colonial, transformé en rapport d'aînés à cadets coloniaux, où les aînés coloniaux sont associés aux maîtres colonisateurs pour initier les cadets coloniaux à « la mission civilisatrice », allait se transformer en rapport « colonisés civilisés »/« colonisés non civilisés » (ou de seconde zone).

Les principaux acteurs de la médiation coloniale à ses débuts, avec tous les travers et paradoxes qui lui sont liés, étaient des ressortissants du Sud : intermédiaires de répression policière comme les garde-cercle, intermédiaires de sens comme les interprètes, avec toutes leurs roueries légendaires, etc.

Les populations du Nord, qui n'étaient pas au fait des contradictions internes à la société sudiste, ont réagi elles aussi par un rejet global à l'égard des « Sudistes » perçus tantôt comme des « étrangers » profiteurs, tantôt comme des alliés de la colonisation, relevant alors de la figure de « l'étranger envahisseur » analysée ci-dessus. La construction de l'altérité Nord-Sud va alors prendre des dimensions xénophobes, particulièrement à partir des années 1940 dans le procès de l'évolution des colonies vers l'autonomie interne.

Les contradictions entre ressortissants de régions différentes suivant la ligne de fracture Nord-Sud ont pris une toute autre ampleur dans les milieux urbains avec un fond traditionnel dans leur structure démographique comme Parakou et Abomey, qui ont un grand nombre de populations jeunes sans emploi. Celles-ci constituent de véritables porteurs de valeurs de distinction sociale qui mettent la bravoure et l'audace des muscles en avant. Les auto-gares et les places des marchés regorgent de ce type de « chômeurs » vivant dans une précarité sociale et une nervosité constante, que l'organisation en bandes adverses favorise au quotidien. L'existence de ces bandes explique en grande partie l'escalade dans les moindres conflits locaux, dès l'instant où la xénophobie langagière ordinaire s'articule autour d'un enjeu donné¹¹. Ces bandes fonctionnent comme des armées de mercenaires ou comme des entreprises de violence, sollicitées de temps à autre par des notables locaux engagés dans des confrontations diverses : conflits fonciers, conflits de chefferie, conflits politiques, notamment dans le cadre d'élections à enjeu national¹².

¹¹ En 1991, à l'occasion des élections présidentielles, ce furent ces bandes qui ont été mobilisées à Parakou par quelques leaders politiques locaux, en les armant de fouets, lanières et autres armes blanches pour aller troubler les bureaux de vote où les « Sudistes » avaient voté majoritairement pour le candidat sudiste lors du premier tour du scrutin. C'est l'existence de ce dispositif préalable qui conditionne principalement la dégénérescence des pratiques de xénophobie langagière en xénophobie d'atteinte à l'intégrité physique. A tout cela, il faut ajouter la surpolitisation de la société béninoise qui induit une forte tendance à une lecture politique de toute situation et qui contribue à obscurcir les analyses.

¹² Pour une étude récente de la violence sociale et de ses usages politiques à Parakou au Bénin, voir Bierschenk 2001.

La politisation négative de la xénophobie langagière

L'empilement des préjugés de sources historiques différentes va conduire selon les moments à des phénomènes de xénophobie circonscrite, qui traduisent un certain passage de la xénophobie langagière à la xénophobie électoraliste.

Le premier acte d'expression officielle du régionalisme au Bénin n'était pas un acte de xénophobie, mais un acte de revendication politique des élites d'une région (le Nord) par rapport à celles issues d'une autre région (le Sud), dans le cadre d'un certain partage de positions électorales à conquérir¹³. Le discours ethnique utilisé ne visait pas forcément une confrontation entre ethnies du Nord et du Sud, mais une confrontation au sein d'une élite nationale en construction. Par la suite, le discours ethnique et plus tard xénophobe allait être développé comme une stratégie de positionnement et d'exclusion par rapport à un enjeu électoral ou au contrôle des canaux de redistribution de la richesse nationale et autres ressources de valeur.

Ici encore, on reconduira l'hypothèse de la frustration d'un groupe dominant en raison d'une victoire presque à portée de main et pourtant impossible. En effet, la catégorie des « évolués », qui constituaient l'élite politique dans les années 1940-1950 au moment de l'évolution de la colonie du Dahomey vers l'autonomie interne et l'indépendance, était constituée essentiellement de ressortissants du Sud du Bénin. Auréolés de leur prestige de « cadres compétents » ayant pourvu nombre de pays de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) en fonctionnaires et de la réputation alors positive du Dahomey comme « quartier latin de l'Afrique », ceux-ci pensaient prendre presque naturellement le contrôle du pouvoir au sommet dans le nouvel Etat indépendant du Dahomey. Le discours rousseauiste sur le « nordiste sauvage » mais bon et honnête qui soutenait une attitude volontiers condescendante à son égard a persisté pendant toute la période coloniale sans conduire à un « clash » des civilisations sudiste et nordiste. Mais, à partir de la volonté de contestation de l'hégémonie des « évolués » sudistes par les rares nordistes émergents ou aspirants au groupe des « évolués », est apparue une forme de frustration chez les « évolués » sudistes qui allait générer un discours agressif envers les Nordistes par la stigmatisation de leur « sauvagerie », cette fois-ci présentée de façon négative.

Richard Banégas, dans l'introduction à son ouvrage « La démocratie à pas de caméléon... », évoque une chanson adaptée d'après le *oma*¹⁴ et assez symptomatique des formes de xénophobie langagière les plus caractéristiques des relations Nord-Sud dans la société béninoise contemporaine, et de leur instrumentalisation politique :

« Un type du Nord ne peut nous gouverner,
Un type du Nord ne peut nous gouverner,
Kérékou, tu vas retourner chez toi et changer de culotte (...)
Les gens du Nord ne s'habillent pas [bis]
Tu vas te vêtir de peau de bête [bis]
Et rentrer dans ton pays (...)
Un originaire du Nord ne porte pas de culotte

¹³ Il s'agit des conditions de création du Groupement ethnique du Nord (GEN) sous la houlette de Hubert Maga en 1951.

¹⁴ Il s'agit d'une procession rituelle que les prêtres des cultes vodun organisent avec des branchages pour proférer des malédictions sur des personnes que les ont offensés. Ce rituel vodun a été récupéré sur le plan politique au Sud du Bénin, où les processions avec branchages dans les grandes villes symbolisent la condamnation d'un régime au pouvoir, comme en 1963, 1965, 1975 et 1989 à Cotonou.

Kérékou, c'est de peau de bête que tu vas te couvrir,
Maga, c'est de peau de bête que tu vas te couvrir[...]»¹⁵ » (Banégas 2003 :8-9).

Cette citation donne une idée du répertoire fort varié de termes stigmatisants à partir desquels le Nordiste est décrit dans l'imaginaire sudiste : *Kai-Kai*, *gambalinu*, *tomenu*, etc. qui chacun renvoie à une certaine idée de la « sauvagerie », mais aussi à une certaine dialectique implicite du « civilisé » et du « non civilisé », le civilisé étant celui qui a eu le privilège de l'antériorité du contact avec l'Occident et qui en a adopté l'éducation et quelques aspects du style de vie.

La xénophobie langagière est quotidienne et assez pernicieuse. Elle procède par classement en catégories régionales globales sans discernement qui fait des ressortissants du Nord des « *Kai-Kai* » et de ceux du Sud des « *Danhumè konu* » (les Fon « faux »).

Ce langage a évolué du fait de la répression des discours de stigmatisation par le régime révolutionnaire. Elle procède par euphémisme : « *tomenu* » en langue fon qui signifie « gens de là-bas » est le terme qui exprime le mieux l'opposition Nord-Sud sur une base de xénophobie langagière. Cette expression est souvent traduite par le néologisme « *là-bassien* », qui renvoie à une sorte de rapport du type « gens d'ici, gens de là-bas ». *Kai-Kai ma do cokoto* (le Nordiste sans culotte) est un stéréotype développé au Nord pour désigner le groupe somba par rapport aux autres groupes, mais que les Sudistes ont repris comme catégorie de stigmatisation globale à l'égard de l'ensemble des ressortissants du Nord sans discernement.

Avec le temps, au Nord, l'altérité Nord-Sud a eu tendance à être perçue une altérité Fon versus gens du Nord. Le groupe majoritaire du Sud sert de catégorie pour subsumer tous les autres groupes ethniques par une simplification extrême¹⁶. Or, à observer de près, les premiers alliés de la colonisation, producteurs de la xénophobie initiale Nord-Sud, n'étaient nullement des Fon même s'ils s'exprimaient dans cette langue. Ce furent pour la plupart des Afro-brésiliens, descendant d'anciens esclaves de retour. Mais la catégorie « Fon » (*Danhumè*) comme catégorie globalisante pour parler des Sudistes a connu d'énormes changements, particulièrement chez les élites intellectuelles. La connaissance des contradictions historiques et la possibilité d'exprimer désormais ces contradictions ont permis des positionnements plus ou moins ouverts des victimes de la monarchie fon d'Abomey contre les Fon en tant que groupe spécifique. On a alors comme l'impression qu'il y a un « courant xénophobe » quotidien anti-Fon aux causes multiples, dont les porteurs sont aussi bien les Nordistes que les Mahi, les Nago et les Idatcha, et très secondairement les Goun, sans qu'ils en aient pour autant la même compréhension. Ces relations complexes constituent des ressources politiques exploitées en fonction des opportunités, notamment dans le cadre des élections présidentielles, où ces contradictions du « côté cour » de la scène politique béninoise informent dans une large mesure le jeu des alliances politiques et l'expression des suffrages.

¹⁵ Ces paroles chantées contre le président Kérékou en 1989 ne sont rien d'autre qu'une reprise et une adaptation d'une chanson de « *oma politique* » entonnée contre Maga, le premier président du Bénin en 1963. Son nom est à nouveau évoqué en association à Kérékou en 1989 pour signifier qu'ils relèvent tous des mêmes stigmates produits sur les Nordistes.

¹⁶ Les catégories politiques « Nord » et « Sud », « Nordistes » et « Sudistes » au Bénin, ne recouvrent pas forcément des espaces géographiques précis. Il s'agit surtout de constructions politiques. Si le Nord renvoie à une réalité géographique relativement claire, à savoir les départements de l'Atacora-Donga et du Borgou-Alibori et le terme « Nordistes » désigne les populations de ces départements, le Sud et « les Sudistes » dans l'imaginaire politique des populations du Nord n'englobent pas les populations Nago-Yoruba du Sud-Est. Par extension, les populations du continuum Nago-Idatcha-Yoruba du Centre du pays sont considérées comme des « Nordistes » par proximité géopolitique. Par contre, les Mahi qui occupent la même région géographique sont considérés comme des « Sudistes » assimilables aux Fon.

Ainsi, la xénophobie anti-Fon est une forme de xénophobie de revanche sur l'histoire. Mais cette xénophobie est atténuée par le caractère majoritaire du groupe Fon (et groupes assimilés) par rapport aux autres groupes ethniques du Bénin.

Aussi, même fortement stigmatisées, la position des élites issues de ce groupe dans les différentes sphères de l'Etat leur permet-elle de minimiser les discours revanchards des anciennes victimes, sans qu'elles réussissent pour autant à imposer leurs règles du jeu. La méfiance de la chaîne de groupes ethniques plus ou moins minoritaires à l'égard du groupe fon constitue un véritable facteur d'équilibre dans la gestion politique du pays à travers une sorte de neutralisation réciproque.

L'institutionnalisation du régionalisme comme modalité de gestion des sources de violence « xénophobe » entre Béninois

L'inscription de la « logique de fils de terroir » dans le jeu politique béninois depuis les années 1960 a entraîné le développement d'un discours de positionnement régional, qui instrumentalise les appartenances primaires (ethnie et/ou région) pour assurer l'ascension politique. La réception locale chez les électeurs du discours de la préférence pour le fils du terroir entraîne très souvent la construction d'une frontière sociale et politique, dont les lignes de fracture sont l'origine ethnique et l'appartenance régionale, qui forment les ingrédients de la construction de l'Autre compatriote comme un étranger. L'entité nationale est perçue comme une simple instance de contrôle et de répartition des ressources de valeur mais non pas comme une instance de fusion identitaire. Le régionalisme est donc comme une quête de contrôle du pouvoir au sommet à partir d'une rampe de lancement régionale. Mais pour que le régionalisme existe et s'exprime, il doit mobiliser des ressources sociales et politiques plus basiques qui relèvent du rapport autochtones/allochtones, qui est une des constantes des relations de pouvoir dans les arènes politiques locales en Afrique. La construction de l'Autre en allochtone ou « étranger » consiste en une ré-appropriation de l'espace régional comme espace primordial de définition de l'autochtonie, faisant de l'Autre, qui revendique la citoyenneté nationale comme référent de justification de sa présence dans le milieu, un allochtone malgré lui. Ceci procède du même principe de la dénomination de nombre de groupes ethniques par l'extérieur et malgré eux, en Afrique, dénomination qu'ils finissent parfois par adopter comme identité (cas des Somba au Bénin).

Certains événements de l'histoire politique nationale ont accentué le phénomène régionaliste. D'abord, le coup d'Etat issu de la révolte populaire d'octobre 1963, qui a renversé un président nordiste (Maga) et favorisé la prise de pouvoir par un militaire sudiste (le général Christophe Soglo). Ensuite, ce dernier a contribué à imposer une sorte de coalition sudiste, le Parti démocratique du Dahomey (PDD¹⁷), pour assurer le contrôle du pouvoir exécutif national par les élites politiques du Sud du pays, en édictant des règles qui excluaient le seul candidat de taille originaire du Nord (renversé par le coup d'Etat). Enfin, en réaction à cette exclusion, la population de Parakou au Nord a organisé des émeutes anti-sudistes qui ont été violemment réprimées en 1964 après la victoire de la coalition sudiste PRD-UDD. Cette coalition sudiste imposée n'a pu résister aux facteurs antérieurs d'opposition entre le Sud-Goun centré sur Porto-Novo et le Sud-Fon centré sur Abomey-Cotonou. L'expérience a duré à peine un an et l'armée dû reprendre le pouvoir.

Jusqu'au début des années 1970, l'un des casse-tête chinois de la vie politique béninoise était la gestion des contradictions régionalistes et leur dégénérescence fréquente en violence xénophobe lors des compétitions électorales.¹⁸

Dans l'histoire politique contemporaine du Bénin, on peut noter que tous les coups d'Etat ont été menés par des ressortissants de régions autres que celle du président en exercice. Ce constat met en exergue des formes d'alternance « spontanées » Nord-Sud au sommet de l'Etat. Ce fut le cas en 1963, en 1965, en 1967, en 1969 et en 1972. Tout se passe comme si le régionalisme était le fondement central de ces changements de régimes dans une sorte de rotation Nord-Sud assurée par des « coups d'Etat concertés » le plus souvent menés sans même qu'un seul coup de feu soit tiré. La quête de solution à l'instabilité chronique a

¹⁷ C'est un parti issu du regroupement du Parti républicain du Dahomey (PRD) et de l'Union démocratique du Dahomey (UDD), tous dirigés par des ressortissants du Sud du pays.

¹⁸ Pour plus de détails sur ces épisodes de l'histoire politique du Bénin des années 1960 à 1990 et le rôle de l'armée, cf. Akpo, P. 2002.

conduit le Bénin a expérimenter plusieurs modalités d'endiguement des conflits entre ressortissants de régions différentes.

Le souci d'équilibre entre les régions a mené déjà en 1969 au Directoire militaire, où trois officiers, originaires l'un du Nord et les deux du Sud, ont géré l'Etat.

Lors des élections présidentielles de mars 1970, pour éviter les violences xénophobes à l'échelle des régions, l'on a procédé à une départementalisation des votes. Chaque citoyen devrait autant que possible aller voter dans son département d'origine. Cette stratégie n'a pas réussi à empêcher les violences électorales sur fond de xénophobie. L'expérience a été interrompue du fait des violences en chaîne qui ont émaillé ces élections dans chacun des cinq départements où le scrutin a été organisé¹⁹, et des menaces de sécession avancées par les ressortissants du Nord du pays, si leur candidat échouait à ces élections. Pour sauvegarder l'unité du pays, les hommes politiques ont inventé une formule de « démocratie » par grandes régions historiques, avec l'institution du « Conseil présidentiel » comme cadre de gestion collégiale de l'Etat, avec une rotation tous les deux ans entre les trois leaders régionaux à la tête de l'Etat. C'est cette démocratie rotative entre les régions que la révolution du 26 octobre 1972 allait interrompre, pour instituer un nouveau type de discours et de pratiques de gestion de la menace xénophobe et régionaliste sur l'intégrité de l'Etat.

¹⁹ La menace de violence encore plus extrême dans le département de l'Atacora a amené le Directoire militaire à renoncer à l'organisation du scrutin dans ce département.

La politisation positive du régionalisme ou le pragmatisme révolutionnaire

Au-delà de la phraséologie marxiste-léniniste, l'un des principaux fonds de commerce du régime révolutionnaire a été la politisation positive du régionalisme par l'inversion des ressources xénophobes qui l'alimentaient. Cette stratégie a été modulée en fonction des deux grandes phases de la révolution, que je nommerais, d'après Max Weber, la phase charismatique et la phase de routinisation.

Dans sa phase charismatique²⁰ et de quête de légitimité populaire, la stratégie du régime révolutionnaire a été dans un premier temps la stigmatisation puis la diabolisation du régionalisme par son identification à l'ancien régime et à sa forme institutionnalisée, à savoir le Conseil présidentiel, qualifié de « monstre à trois têtes ». Toutes les formations politiques, associations de jeunesse et autres groupes constitués sur des bases régionales ou pseudo-nationales ont été interdits dès 1974. Ce furent le cas du mouvement Kpalingan sur le plateau d'Abomey, du Rajemo dans le Mono, du FACEEN dans le Nord et du réduit sudiste de l'UGEED et de la JUD²¹, etc.. Au même moment, une dynamique unitaire a été impulsée à l'échelle nationale par l'imposition de la fusion de toutes les organisations politico-juvéniles et syndicales dans un Conseil national de la révolution. Pour éviter toute identification à leurs régions d'origine, les chefs militaires nommés comme préfets de province ont été envoyés dans des régions dont ils n'étaient pas originaires.

Par ailleurs, le discours révolutionnaire de légitimation a procédé à une extranéisation de la tension entre régions en présentant le pays comme une entité unique, qui devrait lutter contre des forces hostiles réelles ou supposées représentées par l'ancienne puissance coloniale et l'impérialisme international. C'est ce qu'exprime cet extrait du Discours-Programme du 30 novembre 1972 : « La caractéristique fondamentale et la source première de l'arriération de notre pays est la domination étrangère.... » (Kérékou 1975).

Les oppositions régionales et les discours xénophobes entre nationaux ont été ré-interprétées comme de simples conséquences locales de l'opposition entre le Bénin et un extérieur hostile, grâce à la phraséologie révolutionnaire, qui avait tendance à devenir performative. Les tenants locaux du régionalisme et les animateurs de flambées xénophobes à l'occasion des élections ont été qualifiés de « valets locaux de l'impérialisme » et de « suppôts patentés de l'ancien régime ». Ils furent systématiquement exclus des nouvelles instances de pouvoir local créées dès 1973 dans les villages (Conseils révolutionnaires locaux - CRL) par l'introduction de règles électorales telles que : « N'avoir pas été un homme de main des anciens régimes de démission nationale ». Ainsi, c'est à travers la montée d'une nouvelle génération d'élites politiques locales (certes issues pour la plupart des anciennes familles de chefferie villageoise), en majorité constituées de jeunes porteurs du nouveau discours révolutionnaire unitaire, et par la criminalisation du discours et des actes régionalistes que le régime révolutionnaire a procédé à l'endiguement du régionalisme, et même de la xénophobie langagière, jusqu'au début des années 1980.

Le discours de « langue de bois » fut assorti d'un certain pragmatisme politique dans la gestion de la question nationale. En effet, l'un des facteurs qui alimentaient la xénophobie

²⁰ Kérékou, le chef de la junte, jouissait d'un crédit d'intégrité au sein de l'armée, et c'est d'ailleurs ce qui a expliqué la confiance que les autres conjurés (Aïkpé, Alladayè et Assogba) lui avaient faite en le proposant comme chef de l'Etat.

²¹ Rajemo : Rassemblement de la jeunesse du Mono ; FACEEN : Front d'action commune des élèves et étudiants du Nord ; UGEED : Union générale des élèves et étudiants du Dahomey (d'abord nationale puis réduite essentiellement à sa composante sudiste après la sécession du FACEEN) ; JUD : Jeunesse Unie anti-impérialiste du Dahomey.

régionaliste était l'appellation même du pays : « Dahomey s²² ». Etant donné que cette appellation renvoie au groupe fon²³, majoritaire dans l'ensemble national et qui cristallise nombre de stigmates négatifs autour de lui (souvenir du royaume esclavagiste du Danxomè, dont furent victimes Mahi et Nago ; souvenirs de la volonté hégémonique d'Abomey sur les autres groupes ethnico-politiques du Sud, notamment les Goun de Porto-Novo et les Toffinou de la lagune de Cotonou; souvenirs aussi des auxiliaires de l'administration coloniale à ses débuts dans la partie septentrionale du pays), le régime révolutionnaire a procédé à une débaptisation /rebaptisation symboliques du pays en « République Populaire du Bénin » en 1975. Le nom « Dahomey » renvoyait à la version nordique de l'ethnonyme « fon » qu'est « *Danhumè* », qui faisait du « Dahomey », dans l'imaginaire des ressortissants du Nord, le pays des Fon. Le nom « Bénin » par contre a l'avantage de ne faire référence à aucune entité politique ou ethnique historiquement connue sur le territoire du pays. La neutralité symbolique de l'appellation du pays a fortement contribué à une appropriation de la nouvelle identité/citoyenneté nationale de « Béninois », désormais déséthnicisée.

Dans sa phase de routinisation, le régime révolutionnaire a créé les cadres de la légitimation des appartenances identitaires ethniques, et aussi ceux de leur contrôle sinon de leur mise sous tutelle. L'une des sources du discours régionaliste et des violences xénophobes subséquentes au Bénin reste la question de la représentation des différentes régions et groupes ethniques dans les instances de gestion du pouvoir d'Etat. Le régime révolutionnaire a subtilement intégré ces deux paramètres, par, d'une part, la mise en place d'une « politique des nationalités » (pour organiser la promotion/cooptation des cadres dans les instances du pouvoir au sommet) et d'une stratégie de représentation régionale (entités administratives du district) à l'Assemblée nationale révolutionnaire (ANR); et, d'autre part, le soutien à une dynamique de développement local à travers les associations de développement de district.

La loi fondamentale de 1979 consacrait le principe des nationalités en considérant l'Etat béninois comme une sorte de fédération de nationalités. La nationalité, dans son sens marxiste, renvoie ici à l'appartenance ethnico-linguistique. Chacune des nationalités était considérée comme l'égale de l'autre et avait la possibilité de développer sa culture et sa langue dans le respect des autres. Mieux, la révolution a donné la possibilité à chaque groupe ethnique de s'auto-définir en s'auto-désignant par l'ethnonyme qu'il juge expressif de son projet social et de sa vision du monde. Cette politique des nationalités va s'organiser autour de la Commission nationale linguistique, à l'intérieur de laquelle il y avait autant de « sous-commissions linguistiques » qu'il y avait de langues au Bénin. On vit alors apparaître et se populariser dans l'Atacora, par exemple, diverses appellations ethnonymiques qui étaient jusqu'alors subsumées sous le vocable unique de « Somba » : les Bétamaribè, les Wama, les Besorubè, etc. ont ainsi gagné en visibilité. Cette visibilité se manifesta aussi à travers les revendications de nombre de sous-commissions nationales linguistiques de voir leurs langues parlées à la radio, et plus tard à la télévision. Ainsi, alors qu'auparavant c'était le Dendi et le Fon seuls qui étaient utilisés comme langues nationales de présentation d'informations à la télévision, sous la pression des autres groupes linguistiques l'on a introduit une dizaine de nouvelles langues dans les programmes télévisés et radiodiffusés.

Pour mieux gérer la question des appartenances ethnico-linguistiques, de nouvelles règles pragmatiques de politisation positive de l'ethnicité ont été mises en œuvre. Il s'agit de

²² Le nom « Dahomey » provient du nom du royaume fon appelé « Danxomè », dont la capitale fut Abomey. C'est la version coloniale de ce nom qui avait été retenue pour désigner l'ensemble de la nouvelle colonie, puis l'Etat indépendant.

²³ Les Fon sont connus et désignés au Nord du Bénin par le terme « Danhumè ». Se revendiquer d'être « Dahoméen » était perçu comme « être Fon ». Cela donnait l'impression d'une confiscation symbolique du pays par un groupe ethnique qui est loin de faire l'unanimité dans le pays.

l'intégration de l'appartenance régionale et ethnique dans la dynamique d'assimilation réciproque des élites au sommet, par la cooptation des élites politiques dans les instances au sommet de l'Etat en fonction de leur leadership ethnique ou régional. Ainsi, presque tous les présidents de sous-commissions linguistiques nationales étaient-ils cooptés, tantôt comme membres du Comité central du Parti de la révolution populaire du Bénin, tantôt comme membres du Conseil exécutif national (gouvernement) ou comme hauts fonctionnaires dans l'administration.

Outre cette démocratie des communautés socio-culturelles et linguistiques à travers les sous-commissions linguistiques nationales, un deuxième niveau de gestion du sentiment d'exclusion a été l'instauration d'une démocratie des régions à travers l'érection des 86 districts en circonscriptions électorales pour la désignation des Commissaires du peuple (députés) à l'Assemblée nationale révolutionnaire.

Si les sous-commissions linguistiques sont centrées sur les nationalités, et sont trans-régionales (trans-districts ou même trans-départementales), les associations de développement elles, sont généralement multiethniques, mais à une échelle beaucoup plus locale. On assiste alors à des dynamiques à deux vitesses, ethnisme trans-régional et localisme multiethnique, mais souvent complémentaires.

L'équilibre inter-régional ou la constitutionnalisation du régionalisme

La Constitution du 11 décembre 1990, adoptée dans la foulée de la Conférence nationale, a consacré en son article 153, de façon beaucoup plus explicite, le principe de la prévention des risques de violences xénophobes en faisant de l'équilibre inter-régional, une obligation constitutionnelle dans la gestion du pays. Toutefois, les modalités d'application n'ont jamais été définies par une loi organique quelconque. Elles sont laissées au pragmatisme des dirigeants mais avec un contrôle citoyen vigilant. Cette disposition légalise et renforce l'ethos du compromis dans le processus de cooptation des élites induit par la pratique du régime révolutionnaire. Une seule loi, à savoir la charte des partis politiques, semble avoir intégré le facteur régional comme critère dans la constitution des partis politiques. La stratégie ici est de faire des partis politiques des cadres d'apprentissage du pluralisme ethnique et régional et des cadres de culture des compromis. En effet, pour qu'un parti politique puisse être reconnu juridiquement, il doit comprendre dix-huit membres fondateurs à raison de trois par département (sur les six départements d'alors, jusqu'en 1995). Cette charte a été réactualisée en 2001 avec un renforcement des critères d'équilibre inter-régional par l'exigence d'au moins dix membres fondateurs originaires de chacun des douze départements du pays. Du coup, de dix-huit membres fondateurs pour officialiser un parti, on est passé à cent vingt membres, du fait de l'accroissement du nombre de départements, passé de six à douze. Cette mesure étant rétroactive, malgré le moratoire de deux ans accordés aux partis politiques existant, à la date de mars 2005 seuls vingt sept des cent vingt partis politiques opérant au Bénin remplissaient cette nouvelle conditionnalité. L'objectif du législateur est de réduire autant que possible la dimension fortement régionale et presque ethnique de la plupart des formations politiques, mais aussi de créer les conditions de l'application du principe d'équilibre inter-régional dans la composition des partis et par conséquent dans la gestion de l'Etat.

Il est devenu presque une tradition au Bénin de lire toute formation de gouvernement, ou toute série de nominations, en fonction des origines départementales des nommés. Le Bénin compte aujourd'hui douze départements ; par conséquent, et de façon pratique, dans tout gouvernement il y a au moins un ministre par département. Aujourd'hui encore, à la tête des grandes institutions de la République (Présidence de la République, présidence de l'Assemblée Nationale, présidence de la Cour Constitutionnelle, présidence de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication, présidence de la Cour suprême, etc.), tout est mis en œuvre pour que les grandes régions historiques du pays soient équitablement représentées. Cette règle pragmatique est devenue si contraignante que tout écart manifeste constitue une source de critiques et d'accusations ouvertes de régionalisme négatif, et une source potentielle de délégitimation d'un régime au pouvoir. Par exemple, dans l'histoire politique contemporaine du Bénin depuis 1960, c'est seulement sous le mandat du président Nicéphore Soglo (de 1991 à 1996) que le Président de la République et le président de l'Assemblée nationale ont été tous deux originaires du Sud du pays²⁴.

²⁴ On peut y déceler a posteriori une des causes de l'échec du président Soglo en 1996. Il a été accusé d'être un danger pour l'unité nationale, de par sa politique d'exclusion à l'égard des Nordistes, en plus de son arrogance et de celle de ses proches à l'égard des ses propres soutiens politiques.

L'ethos du pardon et de la tolérance

Le système politique béninois reste très laxiste quant à la gestion des crimes contre la sûreté de l'Etat et certains délits politiques. Il est marqué par une certaine promptitude à l'amnistie et à l'impunité. Chaque changement de régime équivaut à une réhabilitation des « victimes » réelles ou supposées du régime remplacé. C'est là une donnée de la « culture politique béninoise », indirectement née de l'instabilité politique de 1960 à 1972. En effet, après chaque coup d'Etat, les anciens détenus étaient systématiquement libérés et réhabilités administrativement et politiquement. Par ailleurs, la politique au Bénin n'a pas entraîné une grande accumulation de rancœurs au sein des différentes fractions de l'élite au pouvoir, les unes contre les autres. Les assassinats politiques sont exceptionnels au Bénin. Jamais un président ne fut tué dans un coup d'Etat ou pour une autre raison. C'est seulement sous la révolution, en 1975, qu'un militaire de haut rang et ministre de l'Intérieur fut tué dans une tentative de prévention d'un coup d'Etat projeté. En dehors de ce seul cas, la culture politique au sommet de l'Etat béninois, malgré la demi-douzaine de coups d'Etat réussis, reste assez pacifique²⁵.

Même sous le régime révolutionnaire, considéré comme dictatorial, il y a eu moins d'exactions que dans des pays considérés comme démocratiques ou plus fréquentables pendant la guerre froide²⁶. Il n'y a pas eu plus de quatre personnes tuées en dix-sept ans de régime marxiste-léniniste. Le qualificatif de « laxisme-béninisme » est donc moins péjoratif que son auteur le laisse croire.

La classe politique a tendance à se comporter comme une élite villageoise, avec ses petites dissensions, mais qui n'entraînent pas la rupture totale. Les exclusions politiques ou les défaites électorales sont perçues comme des phénomènes conjoncturels et provisoires. La culture de la « porte ouverte » aussi bien à l'ami qu'à l'adversaire politiques est une des caractéristiques centrales du jeu politique dans l'arène politique nationale. L'expression quotidienne de cette culture politique de la « porte ouverte » est ce qu'il est convenu d'appeler la transhumance politique au Bénin, notamment avec le renouveau démocratique.

La conférence nationale de février 1990 a été une expression de cette vie politique apaisée, au-delà des joutes oratoires, et de cette quête constante de compromis. La conférence nationale n'a pris aucune mesure de sanction réelle contre les tenants du régime révolutionnaire. Elle fut une porte de sortie pour un régime sans idées alternatives, et une opportunité de réhabilitation pour les exclus de la scène politique nationale par ce régime. La cohabitation entre un président désavoué et un premier ministre symbolisant le renouveau démocratique dans un gouvernement de transition traduit bien cet ethos du compromis.

Par ailleurs, la volonté d'écarter le risque d'une guerre civile, au lendemain de l'élection présidentielle de 1991, a conduit l'instance législative de l'époque à décider d'une immunité totale et irrévocable pour le président Kérékou. Dans la même foulée, des anciens hommes politiques autrefois exilés ou vivant en clandestinité, des agents de l'Etat radiés de la fonction publique pour diverses raisons (corruption, détournements, etc.) furent réhabilités ou réintégrés dans leurs droits.

En 1996, avec l'élection de Kérékou contre Nicéphore Soglo, toutes les personnes arrêtées ou exilées pour des délits et des crimes d'atteinte à la sûreté de l'Etat, notamment

²⁵ La violence politique la plus redoutée au Bénin est moins la violence physique que la violence de l'invisible, de l'univers sorcellaire, qui n'est pas cependant pas au centre de nos propos.

²⁶ C'est le cas de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Niger ou même du Sénégal pour parler des pays francophones d'Afrique de l'Ouest.

celles impliquées dans la mutinerie de 1992 au Camp Kaba de Natitingou et dans les violences électorales de 1991 à Parakou, furent amnistiées et réhabilitées dans leurs droits avec des rappels de salaire et de promotion dans la hiérarchie administrative et militaire. Tout se passe comme si le « laxisme politique » découle de la crainte de représailles contre les siens en cas de perte de pouvoir. Mais l'analyse des différents épisodes politiques montre que c'est une des implications de la culture politique de « la porte ouverte ».

Demander pardon au peuple et aux autres adversaires politiques, au-delà de l'humilité affichée, dénote aussi un certain ethos de la tolérance, qui renforce l'ethos du compromis évoqué ci-dessus. Ainsi, en janvier 2005, Nicéphore Soglo a demandé publiquement pardon au président Kérékou pour tout ce qu'il a pu lui faire en tant qu'adversaire politique, de la même manière que Kérékou lui-même l'a fait en 1990 devant les délégués de la Conférence nationale.

Le président Kérékou après son retour au pouvoir en 1996, dans un geste de réconciliation, a nommé comme conseiller spécial et conseiller diplomatique deux des tenants du débarquement mercenaire du 16 janvier 1977 contre son régime révolutionnaire²⁷. La culture politique de tolérance, le caractère peu violent des alternances à la tête de l'Etat, donc au sein de l'élite au pouvoir, constituent des facteurs déterminants de la minimisation des violences politiques xénophobes, qui pourtant, ponctuent régulièrement la vie politique béninoise des années 1960 à nos jours.

²⁷ Il s'agit de l'ancien président de la République Emile Derlin Zinsou (1968-1969), nommé conseiller spécial du Chef de l'Etat et de Gratien Pognon (qui devrait remplacer Kérékou en cas de succès du coup de force des mercenaires en 1977) nommé par Kérékou comme son conseiller diplomatique.

Les risques du pragmatisme béninois

Le succès du pragmatisme béninois reste instable en ce sens qu'il impose à l'étape actuelle plus d'obligations et comporte plus de risques pour la fraction des élites sudistes que pour les autres. On peut même parler à cet égard du « dilemme de l'homme politique béninois sudiste » (Chef d'Etat et ministres). En effet, lorsqu'un homme politique du Sud occupe une haute fonction quelconque, le principe de l'équilibre inter-régional le contraint à faire du saupoudrage dans la nomination de ses collaborateurs par la cooptation de cadres du Nord du pays, alors qu'il pourrait éventuellement s'en passer d'un point de vue technique²⁸. Mais agir de la sorte risquerait de donner de lui une image de régionaliste négatif. Par contre, pour un homme politique du Nord du Bénin, l'association de cadres du Sud n'est pas seulement une exigence d'équilibre inter-régional mais un moyen de sortir d'un autre type de dilemme, le « dilemme du déficit »²⁹, en ce sens qu'il ne peut trouver les cadres dont il a besoin pour gérer son secteur en se limitant à sa seule région d'origine. Du fait du principe de l'équilibre interrégional, chacun procède par « saupoudrage »³⁰ dans la constitution de son équipe de gestion (cabinets ministériels par exemple), et ainsi les organigrammes officiels ne correspondent pas toujours à la réalité de la répartition des pouvoirs dans les administrations.

La stratégie de saupoudrage est fonctionnelle chez l'homme politique sudiste, et elle est plus facilement compréhensible par les Nordistes tant que le sommet de l'Etat (la fonction de chef de l'Etat) est entre les mains d'un Nordiste. Mais dès que la fonction de chef de l'Etat est assumée par un Sudiste, le saupoudrage ne permet plus de minimiser le déséquilibre, par contre il le met en exergue. D'où la montée du sentiment d'exclusion ou de marginalisation souvent ressentis par nombre de ressortissants du Nord du pays. Tout se passe comme si le contrôle de la fonction de chef de l'Etat par un Nordiste servait de régulateur des tensions régionalistes et xénophobes au Nord du pays. Ainsi, l'illusion du contrôle du pouvoir au sommet de l'Etat chez les Nordistes et son exercice dans la réalité par les Sudistes, qui contrôlent le capital intellectuel et le pouvoir administratif, constituent le paradoxe de la stabilité et du pragmatisme politique dans la gestion des sources de violence xénophobe dans l'Etat. Ce pragmatisme est plus exigeant chez un président sudiste, dont la région dispose déjà du pouvoir administratif et du capital intellectuel. Dès lors, la gestion de l'Etat par un chef d'Etat sudiste peu pragmatique peut susciter et même renforcer les sources de violence xénophobe. Ainsi, du fait des tensions régionalistes et de la tendance naturelle des groupes minoritaires faibles à évoquer l'accusation de marginalisation, un président originaire du Sud serait obligé de donner plus de gages d'équilibre inter-régional, jusqu'à un déséquilibre en faveur du Nord dans le contexte actuel, pour permettre l'endiguement des sources de violences politiques « xénophobes » à l'égard des ressortissants de sa région d'origine, notamment à l'occasion des élections présidentielles. Ce faisant, il peut se faire mal aimer par son réservoir électoral naturel et se faire concurrencer dans le leadership régional par d'autres

²⁸ Si la liberté de choisir ses collaborateurs était totale chez les acteurs politiques qui occupent des positions de décision, on pourrait se retrouver avec des cabinets ministériels constitués à 100% de ressortissants d'une même région, où il existe suffisamment de cadres compétents.

²⁹ Il manque à l'étape actuelle une masse critique de cadres compétents ressortissants du Nord du pays pouvant permettre à un homme politique de haut rang originaire du Nord du pays de se passer des cadres du Sud. L'équilibre interrégional est ici une nécessité fonctionnelle pour lui.

³⁰ Le saupoudrage consiste pour une autorité nationale (Président de la République, ministre) à nommer quelques cadres non ressortissants de sa région d'origine dans un cabinet ministériel ou dans un gouvernement en les mettant à des positions moins influentes dans le processus de prise de décision, et à faire semblant de respecter ainsi le principe de l'équilibre interrégional. Il s'agit là de formes subtiles de contournement de ce principe, souvent perçu par une frange importante des élites originaires du Sud comme une concession faite aux ressortissants du Nord du pays.

« fils de terroir » plus enclins dans leur stratégie électorale à mettre en avant la défense des intérêts de leur région. La longévité au pouvoir d'un tel chef d'Etat sudiste serait constamment menacée. On peut donc affirmer que le jeu électoral dans un contexte de prégnance de la « logique de fils de terroir » ne facilite pas la mise en œuvre d'une politique satisfaisante d'équilibre inter-régional par un président sudiste. Il aura toujours tendance à satisfaire son électorat, et ce faisant il risque d'augmenter les sources de frustration, et donc de violence potentielle, tant que le déséquilibre dans le pouvoir administratif et le contrôle du capital politique est en défaveur du Nord.

L'excès de politisation négative de la xénophobie langagière et du régionalisme constitue une véritable menace dans le jeu politique béninois, même s'il existe des seuils plus ou moins tacites qu'il ne faut pas franchir, et qui peuvent conduire à des sanctions politiques par la partie qui a le sentiment d'avoir été exclue dans la société béninoise. Chacune des fractions d'élite des différentes régions du pays peut à tout moment mobiliser son opinion publique régionale autour de thématiques de l'exclusion politique, et attiser des foyers de violence dans les métropoles régionales pour troubler l'ordre public par des attaques xénophobes contre les ressortissants des autres régions dont les élites accaparent la gestion des affaires de l'Etat.

Le régime du président Soglo nous donne une idée de ces seuils à ne pas franchir. La première violation de l'équilibre inter-régional incombe au régime Soglo de 1991-1996. En effet, la contradiction potentielle entre le critère de compétence et le principe de l'équilibre inter-régional peut dégénérer en conflit. Le président Soglo, technocrate et ancien administrateur de la Banque mondiale, a voulu gérer l'Etat comme une entreprise privée, en suivant des principes d'efficacité et de compétence. L'application de ces principes à la promotion des cadres aux hautes fonctions de l'Etat excluait les moins diplômés. Dès lors, son objectif d'efficacité technocratique a vite été interprété comme une stratégie d'exclusion à l'égard de la fraction nordiste de l'élite au pouvoir, minoritaire (à peine 3% de la fonction publique nationale en 1990), et dont l'essentiel des cadres avait « été associé au régime révolutionnaire³¹.

Depuis bientôt une décennie, pour réduire ce déséquilibre flagrant Nord-Sud dans la structure de production de l'élite politique, le recrutement dans la fonction publique tend à se fonder sur un système indirect de quotas. On est ainsi passé d'une proportion de l'ordre de 3% de ressortissants du Nord dans toute la fonction publique béninoise en 1990 à environ 13% en 2005. Ce système déguisé de quotas est perçu comme une forme indirecte d'« *affirmative action* » en faveur des ressortissants du Nord, au point où certains ressortissants du Sud ont saisi la Cour constitutionnelle (en 2005) pour qu'elle déclare anticonstitutionnelle la procédure d'organisation des concours de recrutement dans la fonction publique.

Une autre source de risque est la question foncière, encore mal réglée au Bénin, dans un contexte où les migrations inter-régions ont de plus en plus tendance à prendre une

³¹ Lorsque le discours de légitimation d'un régime politique procède par la stigmatisation des tenants du régime précédent, alors que la majorité des cadres d'une région donnée tend à s'identifier à ce régime évincé, cela peut être interprété par les exclus comme une stratégie de marginalisation de leur région. Cela peut conduire à des risques de violence. Ce fut le cas en 1992 avec la mutinerie du Camp Kaba de Natitingou au Nord du Bénin, dont les tenants étaient essentiellement des militaires originaires du Nord, qui ont voulu se faire les porte-parole d'une certaine contestation contre une politique de marginalisation des officiers et cadres civils ressortissants du Nord par le président Nicéphore Soglo. Pour réprimer la mutinerie, c'est un contingent composé à plus de 95% de militaires du Nord qui a été dépêché à Natitingou. Ce choix du président Soglo fut interprété comme une manière de provoquer une confrontation entre militaires du Nord. Cela a par la suite envenimé ses relations avec les notables et anciens militaires (du Nord) surtout de l'Atacora, dont le Colonel Maurice Kouandété, qui avaient alors juré de le renverser.

direction Sud→Nord, et de moins en moins la direction Nord-Ouest→Nord-est/Centre, qui a été plus étudiée (cf. Edja 1999, Doevenspeck 2004). Les réservoirs de populations au Bénin sont localisés au Sud du pays, où la densité atteint par endroit les 200 h/km² et où la taille moyenne des exploitations agricoles familiales est de moins d'un hectare. Dans un contexte de très faible mécanisation de l'agriculture, nombre de ménages ruraux et même semi-urbains au Sud optent pour la migration vers le Centre ou le Nord du pays. Mieux avertis de l'enjeu économique du foncier, contrairement aux populations du Nord, les migrants sudistes, par divers subterfuges ou par le jeu du marché, acquièrent et immatriculent de grandes étendues de terres, au point d'inquiéter les autorités coutumières du Nord et du Centre du pays. Celles-ci réagissent tantôt par une bureaucratisation des transactions foncières comme dans la région de Savè (cf. Edja 1997, Biaou 1997) ou par une interdiction pure et simple des ventes de terre à des ressortissants du Sud, en fondant la légitimité de leur attitude sur un principe de responsabilité intergénérationnelle, qui devrait obliger les générations actuelles du Nord à conserver les patrimoines fonciers pour les générations à venir. Dans la région de Savè, divers affrontements à caractères inter-ethniques et xénophobes ont opposé des autochtones Nago à des ressortissants du Sud, qui tentèrent de prendre symboliquement possession des terres qu'on leur avait accordées, à travers l'installation de fétiches et d'autels de diverses divinités de leur panthéon. Cette prise de possession symbolique devrait matérialiser leurs droits ultérieurs sur ces terres. A Parakou et Kandi, les chefs coutumiers luttent pour empêcher à leurs « sujets » de vendre les terres, en invoquant leur autorité coutumière sur le foncier. A Parakou, le roi fit annuler plusieurs transactions foncières entre ses sujets et des ressortissants du Sud³². L'enjeu du foncier s'ajoute désormais à l'enjeu du pouvoir politique au sommet de l'Etat comme source potentielle de violence xénophobe.

L'exemple évoqué au début de cet article montre que cette problématique de la xénophobie centrée sur l'enjeu foncier transcende la bipolarité Nord-Sud pour créer des bipolarités plurielles même à l'intérieur de régions considérées comme des blocs politiques « monolithiques », notamment le Nord du pays. On constate à Bétérou que les oppositions entre autochtones Baatombu/Nago et allochtones Bétamaribè/Lokpa du Nord-Ouest autour du foncier pourraient être une source d'exacerbation de la xénophobie langagière déjà existante et sa transformation en xénophobie beaucoup plus violente et physique. Dans la commune de Tchaourou, les migrants venus du Nord-Ouest à la recherche de terres fertiles sont plus nombreux que la population autochtone.

Une dernière source de tension à l'échelle micro-locale, mais générale dans l'ensemble du pays, est née de la décentralisation politique. En effet, cette démocratie à la base a plutôt conduit à une micro-localisation des grandes caractéristiques du jeu politique au sommet de l'Etat. La logique du fils de terroir est devenue ici une logique du fils de village au sein de l'ensemble communal ou purement et simplement une logique ethnique, étant donné que les communes au Bénin sont essentiellement multiethniques, avec un groupe ethnique plus ou moins majoritaire. Dans ces cas de figure, les fractions d'élite politique des groupes majoritaires s'allient à des sous-groupes ethniques plutôt minoritaires pour les élections locales. Dans les communes où l'équilibre tend à se réaliser entre deux groupes ethniques sur le plan démographique, comme à Ouessè, (cf. Le Meur et Adjinacou 1997), les tensions sont encore plus fortes avec des risques de violence interethnique fondée sur la bipolarité autochtones/allochtones. La décentralisation prend aussi des allures d'équilibre inter-régional, cette fois-ci entre centre et périphérie. En effet, là où les conflits intra-communaux ne sont pas de nature inter-ethniques, ils sont plus souvent articulés autour d'une opposition entre

³² Au moins une quarantaine de litiges fonciers du genre sont pendants devant le tribunal de première instance de Parakou (entretien, janvier 2004, avec Ali Wagana, propriétaire foncier à Parakou).

« campagnes » et « chefs lieux de commune », suivant une ligne de fracture politique construite autour de catégories géographiques, à l'image des catégories « Nord » et « Sud » analysées à l'échelle nationale. Et comme, dans la plupart des cas, les « campagnes » prises globalement sont plus peuplées que les « chefs-lieux », les conseils communaux sont dominés par les ressortissants des « campagnes ». Les ressortissants des chefs-lieux se retrouvent en minorité, alors que le plus souvent c'est dans ces chefs-lieux que se concentrent les cadres compétents pouvant mieux gérer les conseils communaux³³. La principale conséquence de cette situation est que, même lorsque les élus communaux de la campagne sont incapables de gérer, on ne peut les évincer du pouvoir communal: du fait de l'opposition « campagnes »-« chefs-lieux », il y a une surinterprétation politique de toute critique ou attaque à leur encontre.

³³ Ceci vient surtout du fait que ce furent ces chefs-lieux qui ont abrité les premières écoles.

Conclusion

On peut donc affirmer que le modèle béninois (ou l'exception béninoise) dans la gestion des sources de xénophobie et de violence politique résulte d'une combinaison de trois modalités d'accès et d'exercice du pouvoir : les principes de la démocratie individualiste (*un homme, une voix*) avec son dispositif multipartisan ; les principes de la démocratie inter-régionale avec le critère de l'équilibre inter-régional, qui est une forme pragmatique de régulation de la logique du fils de terroir ; et enfin, une certaine forme de démocratie communautaire, qui assure la représentation des grands groupes ethniques, le plus souvent trans-régionaux, dans les hautes sphères du pouvoir d'Etat. La forme la plus étendue et la plus représentative de mise en œuvre de cette démocratie des régions et de cette démocratie des nationalités au Bénin a été menée sous le régime révolutionnaire. Le fondement essentiel de la légitimité du président Kérékou repose sur cet héritage politique de gestion intégrée et participative du pays, qui a façonné son image de « garant de l'unité nationale ». L'expérience moins concluante du « dilemme de l'homme politique sudiste » qu'a mené Nicéphore Soglo a contribué à renforcer le pragmatisme béninois dans la gestion des sources de violence xénophobe³⁴.

La réalité sociologique des sociétés africaines et de leurs systèmes démocratiques montre bien une prégnance des identités communautaires ou régionales, soit dans la production des équilibres dans les pays (comme au Bénin), soit dans l'exacerbation des tensions à l'intérieur des Etats (le cas le plus fréquent). Ainsi, contrairement au projet de démocratie individualiste, qui veut produire un citoyen « rationnel » dans ses choix électoraux, il semble plus réaliste de procéder parallèlement à la promotion d'une démocratie des nationalités et des régions à l'intérieur des pays, afin que la gestion de l'Etat soit plus participative, au lieu d'apparaître comme un jeu à somme nulle, qui renforce des sentiments d'exclusion et crée des sources potentielles de violence politique. La reconnaissance de fait de la triple identité ethnique, régionale et nationale (avec leurs ramifications sociales, politiques et parfois religieuses), leur intégration pragmatique dans le mode de gouvernance au sommet de l'Etat, et leur utilisation comme ressource politique de construction même de l'Etat, constituent un canal efficace de gestion des sources constantes de conflits et de violence dans les Etats multiethniques.

³⁴ Un des biais de l'analyse que nous avons menée vient du fait que la mise en œuvre du pragmatisme politique béninois dans la gestion des sources de violence xénophobe a été très marqué par le président Kérékou (presque une trentaine d'années sur les quarante-cinq ans de l'Etat béninois) alors que la contre-expérience se limite à la gestion d'un individu, le président Nicéphore Soglo, sur une période assez courte (cinq ans).

Bibliographie

- Adamon, A. 1995, Le renouveau démocratique au Bénin : la Conférence nationale des forces vives et la période de transition, Paris : L'Harmattan.
- Akpo, P. 2002, Le rôle et les implications des forces armées béninoises dans la vie politique nationale, Cotonou : Editions du Flamboyant.
- Allen, C. 1992, «"Goodbye to all that": The Short and Sad Story of Socialism in Benin» *The Journal of Communist Studies* 8: 63-81.
- Amselle, J.-L. & M'Bokolo, E. (éds.) 1985, *Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*. Paris: La Découverte.
- Anignikin, S. 1998, Identités ethniques et intégration nationale : essai de synthèse historique, in Goudjo, R.B. (éd.) *Identités ethniques et intégration nationale. Jalons pour une éthique de l'intégration*, Cotonou : Editions du Flamboyant, pp.37-53.
- Bako-Arifari, N. 1995, «Démocratie et logique du terroir au Bénin», *Politique Africaine* 59: 7-24.
- Banégas, R. 2003, La démocratie à pas de caméléon. Transitions et imaginaires politiques au Bénin, Paris : Karthala.
- Bayart, JF., Ellis, S. et Hibou, B. 1997, La criminalisation de l'Etat en Afrique, Bruxelles : Editions Complexe.
- Biaou, G. 1997, «Pouvoir local et gestion des ressources naturelles au Bénin», In: Bierschenk, T., Le Meur, P.-Y. & von Oppen, M. (éds.), *Institutions and technologies for rural development in West Africa*, Weikersheim Margraf Verlag: 203-211.
- Bierschenk, T. 1995, «Rituels politiques et construction de l'identité ethnique des Peuls au Bénin», *Cahiers des sciences humaines* 31: 457-484.
- Bierschenk, T. 1999, Herrschaft, Verhandlung und Gewalt in einer afrikanischen Mittelstadt (Parakou, Benin), *Afrika Spektrum* 34(3): 321-348.
- Bierschenk T., Olivier de Sardan, J.-P. (éds) 1998, *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris: Karthala.
- Bouju, J. 1995, «Tradition et identité: La tradition dogon entre traditionalisme rural et néo-traditionalisme urbain», *Enquête* 2: 95-117. Chrétien, JP.
- Chabal, P. et Daloz, J-P. 1999, L'Afrique est partie. Du désordre comme instrument politique, Paris : Economica.
- Chrétien, J.-P. et Prunier, G. (éds.) 1989, *Les ethnies ont une histoire*, Paris: Karthala-ACCT.
- Decalo, S. 1973, "Regionalism, politics and the military in Dahomey", *Journal of Developing Areas*, 7 (3): 449-478.
- Doevenspeck, M. 2004
- Edja, H. 1997, «Rôle des institutions locales dans la réforme d'un système foncier coutumier (Savè, Bénin)», In: Bierschenk, Le Meur, von Oppen (eds.), *Institutions and technologies for rural development in West Africa*, Weikersheim Margraf Verlag : 243-252.
- Edja, A. H. 1999, Colonisation agricole spontanée et milieux sociaux nouveaux. La migration rurale dans le Zou-Nord au Bénin, Kiel : Wissenschaftsverlag Vauk Kiel KG.
- Goudjo, R.B. 1998, Le droit naturel thomiste : principe actif d'universalité et de dialogue, in Goudjo (éd.), *Identités ethniques et intégration nationale. Jalons pour une éthique de l'intégration*, Cotonou : Editions du Flamboyant, pp.117-152.
- Grätz, T. 1998, Etat, transformation politique et pouvoirs locaux à Tanguiéta (Bénin), Thèse de Doctorat : Université de Bielefeld.
- Hazoumé, G.L. 1972, Idéologies tribalistes et nation en Afrique. Le cas dahoméen, Paris, Présence Africaine.
- Heilbrunn, J.R. 1993, Social Origins of National Conferences in Benin and Togo, *The Journal of Modern African Studies* 31: 277-299.
- Hobsbawm, E. 1993, Qu'est-ce qu'un conflit ethnique ?, in Actes de la Recherche en sciences sociales, 100 :51-57.
- Izard, M. 1985, *Gens du pouvoir, gens de la terre. Les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (Bassin de la Volta Blanche)*, Paris: Edition de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Kérékou, M. 1975, Recueil de discours, Cotonou :ONEPI.
- Kohnert, D., H. J. Preuss 1992, «Vom Camarade zum Monsieur. Strukturanpassung und Demokratiseirung in Benin», *Peripherie* 46: 47-70

- Le Meur, P.-Y. & C. Adjinkou 1997, *Le politique dans tous ses états. Dynamiques et formes du pouvoir dans la commune rurale de Gbanlin (Bénin, Dép. du Zou)*, Working Papers on African Societies 7 Berlin: Das Arabische Buch.
- Lentz, C. 1995, 'Tribalism' and ethnicity in Africa. A review of four decades of anglophone research, *Cahiers des Sciences Humaines* 31 (2): 303-328.
- Monteiro Ribeiro, M. A. G. 1996, *Agouda - Les "Brésiliens" du Bénin. Enquête socio-anthropologique et photographique*, Marseille: EHESS, Thèse de doctorat.
- Olivier de Sardan, J.-P. 1984, *Les sociétés Songhay-Zarma (Niger-Mali). Chefs, guerriers, esclaves, paysans...*, Paris: Karthala.
- Paulenz, S. 1999, Selbstjustiz in Benin. Zur Debatte über den Charakter ausserstaatlicher Sanktionsformen in Afrika, *Afrika Spektrum* 34(1): 59-83.
- Scott, J. 1985, *Weapons of the weak. Everyday forms of peasant resistance*, Yale: Yale University Press.
- Staniland, M. 1973, «The Three-Party System in Dahomey», *Journal of African History* 14: 291-312 & 491-504.
- Vittin, Th. 2004, Le caméléon et le technocrate. Paradoxes et ambiguïtés des élections présidentielles au Bénin, in Monnier, L. et Droz, L. (éds.), *Côté jardin, côté cour. Anthropologie de la maison africaine*, Nouveaux Cahiers de l'IUED 15, Genève-Paris : IUED-PUF.
- Windisch, U. 1978, *Xénophobie ? Logique de la pensée populaire*, Lausanne : Editions L'Age d'Homme S.A.